

Ouagadougou, le 26 MARS 2025

N° 25-00256 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs des Sciences de l'Information et de la Communication, session 2025.**

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	DRABO NOUFOU	357478	B10419862	13/02/86
2°	ZOU BIENTAKONE FATOUMATA	347904	B19863650	06/11/96
3°	YANOGO PENGD-WENDE JUDITH	390008	B9653491	06/05/87
4°	ZONGO WENDLASSIDA STEVE ULRICH	357413	B18267092	21/03/93
5°	BOUE NAZIN	96261	B12578061	31/12/80
6°	OUEDRAOGO NINA	260397	B12907380	20/01/87
7°	OUEDRAOGO BOUREIMA	357287	B18198239	31/12/85
8°	TIEMTORE SAIDOU	203269	B13892615	14/03/79
9°	TRAORE ALHASSANE	371940	B14711994	19/06/93

Arrêté la présente liste à 9 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail*